

Fiche d'inscription au stage de formation :
**« Transmission de la variation imposée de l'Examen
d'Aptitude Technique danse contemporaine »**

Lundi 28 février et mardi 1^{er} mars 2022 de 9h à 12h et de 13h à 15h
Site Saint-Pierre, place Saint-Pierre 31000 Toulouse

Nom _____ Prénom _____

Nom de naissance _____

Né·e le _____ à _____

Adresse _____

Téléphone _____

Adresse mail _____

Nom et tél. de la personne à prévenir en cas d'urgence

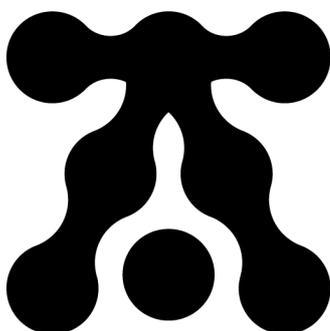
Profession _____

Nom de l'établissement qui vous emploie _____

Adresse de l'établissement _____

Statut de l'établissement _____

Si prise en charge employeur, nom et fonction de la personne signataire de la
convention _____



Tarif :

Financement avec prise en charge employeur ou OPCO : 240€

Financement règlement individuel : 175€

Les règlements se font par virement bancaire intitulé :

« FC Prepa EAT C NOM prénom candidat·e »

ex : *FC Prepa EAT C MARTIN Julie*

(RIB sur demande auprès de Madame Naïg Ménesguen

naig.menesguen@isdatt.fr)

Informations complémentaires à lire attentivement :

- Ce module de formation est non fractionnable à la journée.
- Toute inscription est prise en compte et définitive à compter de la réception du règlement individuel ou de l'attestation de prise en charge et ce, dans la limite des places disponibles.
- La réservation des places se fait dans l'ordre d'arrivée des règlements.
- Ce module de formation n'est pas éligible au Compte Personnel de Formation (CPF).
- L'institut se réserve le droit d'annuler une formation et s'engage à en informer les stagiaires inscrit·es au moins 10 jours avant le début du stage. Dans ce cas, les sommes éventuellement perçues par l'institut seront intégralement remboursées.
- Le remboursement des frais d'inscription en cas d'annulation par le ou la candidat·e ne sera possible qu'à réception d'un justificatif médical au minimum 48h avant le début du stage.
- Pour les personnes bénéficiant d'une RQTH ou sur présentation d'un certificat médical, un/des aménagement(s) spécifique(s) de la formation (durée journalière, accessibilité des lieux, adaptation des supports visuels ou auditifs, etc.) peuvent être organisés sur demande auprès de Madame Naïg Ménesguen.

Votre prise en charge :

- Je bénéficie d'une prise en charge OPCO / employeur / Pôle Emploi : je joins à la présente fiche mon attestation de prise en charge d'un montant de 240€.
- J'atteste ne pouvoir bénéficier d'aucune prise en charge et demande l'application du tarif individuel et je règle par virement 175€.

Date :

Signature :

Liste des pièces à joindre :

- Quel que soit mon mode financement, je joins la présente fiche d'inscription remplie et signée.
- Si mon financement est individuel, je joins une preuve (capture d'écran, reçu) de mon virement.
- Si je bénéficie d'une prise en charge, je joins l'attestation correspondante.

Complétez, signez et envoyez la présente fiche accompagnée des pièces à joindre avant le vendredi 18/02/2022 à Naïg Ménesguen, coordinatrice FPC/VAE à l'adresse mail suivante : naig.menesguen@isdatt.fr